

Hébergement touristique et taxe de séjour

La Communauté de Communes Touraine-Est Vallées est compétente en matière de tourisme depuis le 1^{er} janvier 2017 et a instauré la taxe de séjour communautaire le 1^{er} juillet de cette même année.

Nous vous rappelons que la loi oblige les hébergeurs à s'enregistrer auprès de la mairie de l'habitation concernée. Il existe deux cas d'hébergement touristique : soit le meublé de tourisme, soit la chambre d'hôtes. La différence réside dans le petit déjeuner qui est forcément servi et inclus dans le prix de la chambre d'hôtes.

Pour les meublés de tourisme

Vous devez remplir le formulaire CERFA 14004*04

(en application des articles L. 324-1-1 I et D. 324-1-1 du Code du tourisme).

HÉBERGEMENTS

Meublés de tourisme

Chambres d'hôtes

Pour les chambres d'hôtes

Vous devez remplir le formulaire CERFA 13566*03

(en application des articles L. 324-4 et D. 324-15 du Code du tourisme).

L'hébergeur remplit et signe le CERFA correspondant au type de son hébergement touristique, le dépose à l'accueil de la mairie et reçoit en retour une attestation relative à l'information qui lui est faite sur la taxe de séjour. Cette attestation comporte les coordonnées de l'Office de Tourisme auquel il doit s'adresser pour connaître le montant de la taxe de séjour qui sera à inclure dans ses tarifs de location et qui sera reversée à l'Office de Tourisme.

Pour les hébergeurs qui cessent leur activité, n'oubliez pas de vous signaler également à l'accueil de la mairie afin que nous mettions à jour notre base de données et que nous transmettions à l'Office de Tourisme le changement de situation.

Mairie de Monnaie :

02 47 56 10 20 ou contact@ville-monnaie.fr

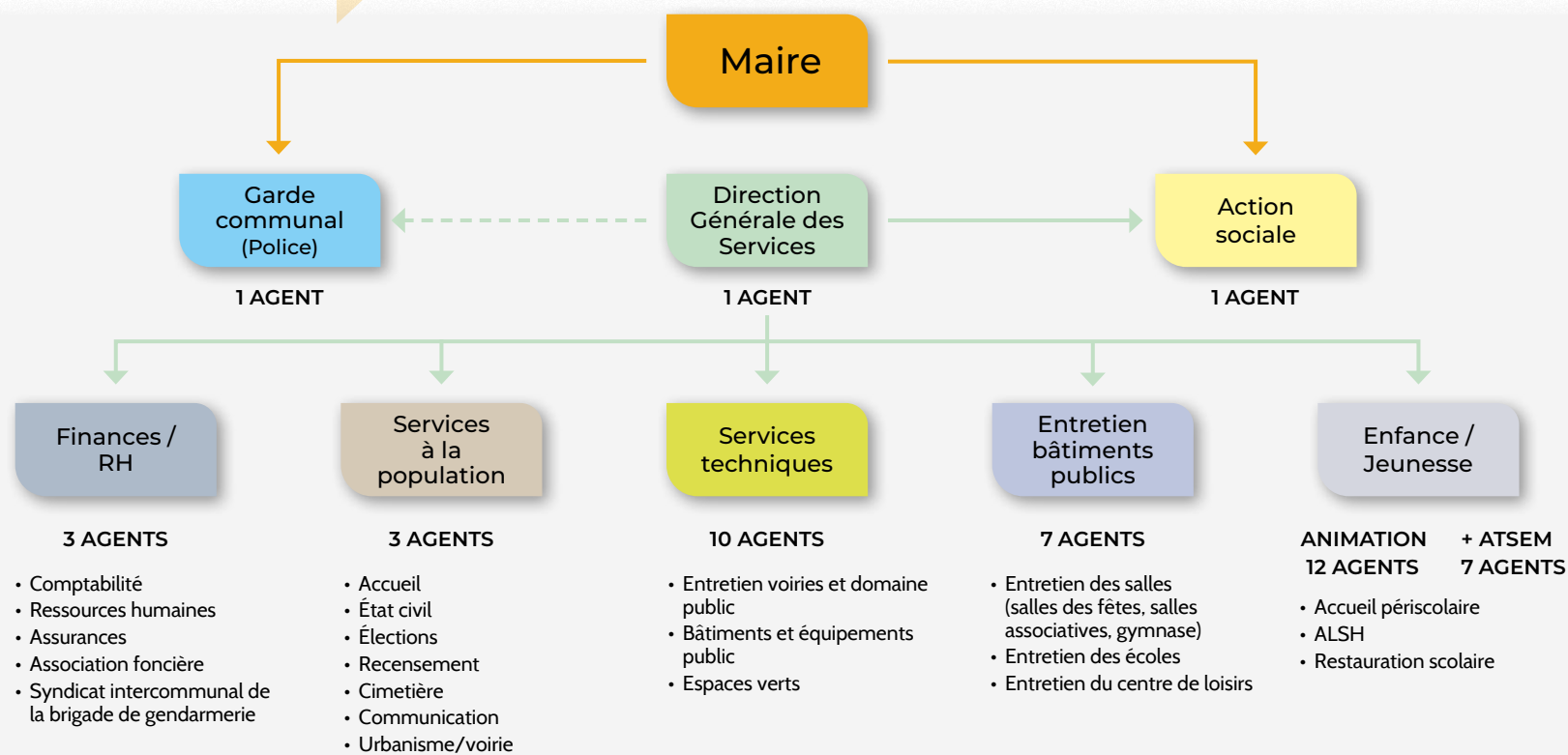
Office de Tourisme de Vouvray :

02 47 52 68 73

Office de Tourisme de Montlouis-sur-Loire :

02 47 45 85 10 ou accueil@tourisme-montlouis-vouvray.fr

45 agents au service des Modéniens



Expression de la liste minoritaire

L'actualité est dense. Le contexte est pesant et difficile. Nous espérons que vous n'êtes pas trop affectés personnellement par la crise sanitaire que nous vivons. Nous devons penser aux autres sujets et surtout à l'avenir.

Un des thèmes d'avenir essentiel est certainement la place de l'environnement dans nos choix, dans nos projets et dans la vie quotidienne des Modéniennes et Modéniens.

- L'environnement ou les effets environnementaux ne doivent-ils pas être étudiés pour tous nos projets ?
- Quel type de zone d'activité souhaitons-nous ? Nous préférons une zone de services, de commerces et d'artisans de proximité plutôt que des logistiques qui nous apportent des camions ou des activités induisant des nuisances sonores ou olfactives ?
- S'il existe un projet « photovoltaïque », ne doit-il pas être bâti de préférence sur des espaces communaux afin de maîtriser toutes les étapes ?
- La commune doit-elle payer les conséquences environnementales des projets Intercommunautaires ?
- Comment mieux protéger la commune, les installations professionnelles mais aussi nos maisons contre les inondations ?
- Quelles actions ont été envisagées suite à l'analyse de thermographie aérienne ?
- Comment appréhender le défi du transport collectif tout en alliant un service adapté et des énergies propres ?

Cette liste n'est pas exhaustive. Nous voyons bien qu'une réelle motivation existe chez les élus comme parmi les Modéniennes et Modéniens. Souhaitons que l'on prenne conscience tous ensemble de la dimension du défi mais aussi de l'opportunité de la question environnementale. Nous vous souhaitons un beau printemps et surtout la possibilité de sortir au plus vite de cette situation sanitaire qui entrave nos libertés.

Christine KOCH, Laurence MARI, Marie Christine POURADIER, Fabrice ALLAMÉLOU et Jean-Marc SCHNEL
 Vos élus de la minorité « Un Autre Regard Pour Monnaie »

le MODÉNA

Rendez-vous périodique d'informations de la ville de Monnaie



N°39
Avril
2021



agenda

« Sous réserve des mesures sanitaires »

AVRIL

Manifestations annulées

MAI

Dimanche 2	La Modénienne VTT - Randonneurs modéniens 1, 2, 3... Ciné ! Les Ours gloutons
Samedi 8	Commémoration de la victoire de 1945
Dimanche 9	Commémoration 1870 Run & Bike Color - AAPEEM
Samedi 22	Tournoi vétérans - Football
Dimanche 23	Mini festival enfant - Municipalité Tournoi de l'amitié - Football Rencontre navale régionale - Radio modèle club (RMCTEG)
Lundi 24	Tournois U9 - Football Rencontre navale régionale - Radio modèle club (RMCTEG)
Samedi 29	Théâtre Impro - AAPEEM

JUIN

Dimanche 6	1, 2, 3 Ciné ! Brocante - Basket
Dimanche 13	Kermesse paroissiale Rétro-Monnaie - Anim'Monnaie
Samedi 19	Spectacle - Atelier Théâtre Rencontre Inter-Quartier - Anim'Monnaie
Dimanche 20	Critérium - VSM
Lundi 21	Fête de la musique - Art & com et municipalité.
Samedi 26	Festival du plan d'eau et de l'environnement - Municipalité
Dimanche 27	

JUILLET

Samedi 3	Fêtes des écoles
Mardi 13	Dîner républicain, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et soirée dansante - Sapeurs-pompiers et municipalité
Samedi 24	Ciné plein-air - Municipalité

AOÛT

Samedi 14	Ciné plein-air - Municipalité
Samedi 28	Fête de la fermeture du plan d'eau - Anim'Monnaie



Madame, Monsieur,
Chers Modéniens

Un an.

Un an tout juste.

Un an. Ce n'est pas si loin et pourtant cette année apparaît comme une éternité.

Depuis nous avons appris de nouveaux mots, découvert des gestes simples et efficaces, ré-inventé nos métiers ou activités, développé sans précédent des vaccins pour retrouver, nous l'espérons, notre vie d'avant : celle où les grands-parents avaient le droit d'embrasser leurs petits-enfants ; celle où être coude-à-coude dans une salle de spectacle, dans un bistrot, dans une salle de sport était juste une évidence ; celle où le présentiel était la règle.

Ce virus, dont un des symptômes fait perdre l'odeur et le goût, ne doit pas nous faire perdre la mémoire.

Ce jour, le jour où nous pourrions tomber les masques, déchirer les attestations, entendre autre chose que des avis d'experts, ce jour-là arrive.

La vie ne sera pas meilleure ou pire qu'avant mais elle retrouvera sa saveur :

- le parfum des festivités se mêlera au désir de se retrouver ;
- l'appétit de partager se combinera au désir de liberté,

et tout cela ne sera plus qu'un mauvais souvenir car nous avons la mémoire courte et malgré tout bon fond.

Malgré tout il faudra se souvenir, et je me souviendrai du désarroi de nos aînés contraints d'utiliser une attestation de déplacement, de nos enfants masqués pour aller à l'école, de nos équipements sportifs désertés, de nos lieux culturels silencieux, de notre résignation collective, de nos peurs sur la poursuite de nos activités professionnelles, de l'angoisse de la perte d'un être cher à qui on n'a pas pu dire au revoir.

Je ne peux me résoudre, non plus, à oublier ces élans de générosité dont vous avez fait preuve ; la discipline avec laquelle vous avez respecté, petits ou grands, les consignes parfois versatiles ; l'engagement dont vous avez fait preuve pour que la vie continue dans vos quartiers.

C'est dans l'épreuve que l'on mesure la solidarité. Permettez-moi, au nom du Conseil municipal, de vous remercier.

Le temps de la vaccination doit nous permettre de retrouver notre vie d'avant même si ce ne sera plus jamais comme avant.

Alors l'espace qui va s'ouvrir quand officiellement tout cela sera derrière nous, sera certes un espace de liberté mais aussi un temps où il faudra se souvenir de ce que cette crise nous a appris.

Olivier Vignati



L'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux est consultable à la mairie, sur le site internet www.ville-monnaie.fr et sur le panneau d'affichage de la mairie.

Hôtel de ville
Place Charles-de-Gaulle - 37380 Monnaie

www.ville-monnaie.fr
contact@ville-monnaie.fr

Le Modéna est conçu par la ville de Monnaie / reproduction interdite / conception : TechImage Photographies : Mairie de Monnaie, TechImage, 123RF / Imprimé sur papier PEFC 100% - La garantie de la gestion des forêts - Tirage à 2050 exemplaires / Impression : IT imprimeur

DOB, PPI, BP... Les acronymes de la finance communale

Le budget primitif 2021

Votre Conseil Municipal a accompli deux actes majeurs en décembre dernier. Il s'est tout d'abord engagé, sur la base d'un rapport introductif que lui a soumis le bureau municipal, dans un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) se concluant par la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Puis il a voté, dans une seconde session, le Budget Primitif (BP) pour l'année 2021. Comme dans tous les secteurs

d'activité, le recours si pratique mais parfois mystérieux aux acronymes est de mise...

Le rapport qui a introduit le DOB comportait deux parties majeures : un diagnostic sur l'état des finances de la ville et, sur la base de la feuille de route de l'équipe élue en mars 2020, la présentation du mode de financement des investissements prévus au cours du mandat.

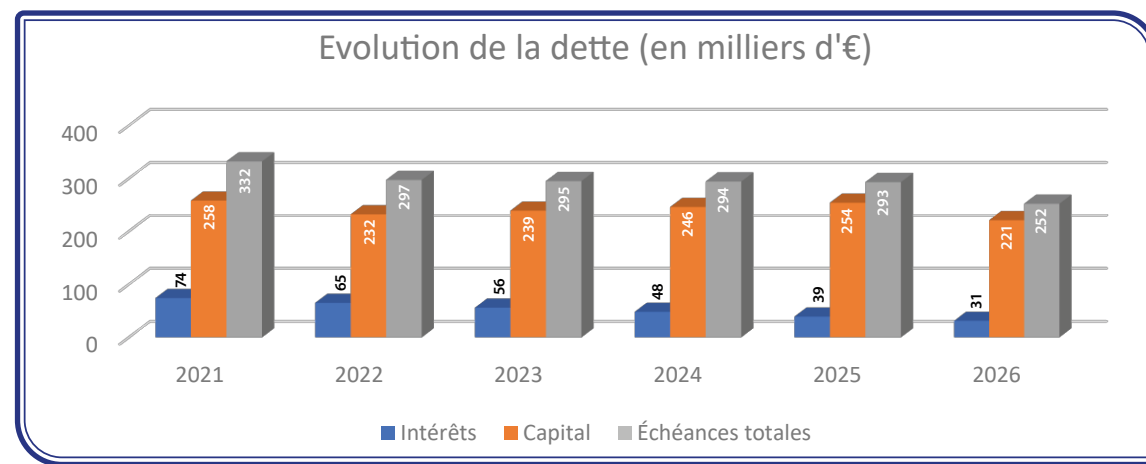
Le diagnostic du DOB

Le diagnostic s'est notamment penché sur l'équilibre retrouvé du fonctionnement au cours du dernier mandat et sur l'état de la dette. Le fonctionnement général de la commune a enregistré à partir de 2016 une stabilisation de son autofinancement.

Le tableau suivant le met en évidence :

En milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles	3125	3445	3389	3400	4177	3851
dont recettes exceptionnelles	60	159	8	9	715	606
Dépenses réelles	2771	2747	2823	2829	3038	2791
dont dépenses exceptionnelles	2	11	2	2	129	137
Autofinancement brut	354	698	566	571	1139	1060
Remboursements d'emprunts	215	222	230	246	252	250
Autofinancement net	139	476	336	325	887	810
Autofinancement net hors except	81	328	330	318	301	341

L'endettement actuel de la ville, hors budgets de l'eau et de l'assainissement, est de 2 533k€, soit de l'ordre de 550€ par habitant, montant inférieur à la moyenne des communes comparables. L'évolution de sa charge, intérêts et capital, sur le mandat est représentée dans le tableau ci-dessous. On notera deux paliers en 2022 et 2026.



En résumé, un fonctionnement et un endettement permettant de poursuivre l'équipement de la ville et d'assurer des services correspondant aux besoins des Modéniens.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Sur la base de la feuille de route de l'équipe élue autour d'Olivier VIÉMONT, il s'est agi de planifier non seulement les investissements prévus, mais aussi leur faisabilité financière. Celle-ci repose bien évidemment sur les éléments intrinsèques du fonctionnement de la ville, notamment les marges de financement qu'elle peut dégager et sur l'évolution possible de son endettement.

Mais ces marges de financement sont dépendantes de décisions de l'État quant à la « souveraineté fiscale » qu'il respectera ou non aux collectivités locales et au niveau de dotations qu'il accordera. A cet égard, nous avons fondé nos prévisions sur les assurances que le Gouvernement a données quant au maintien « à l'euro près » du produit que la taxe d'habitation aurait rapporté à la commune si elle avait perduré, et à celui des dotations. Quant aux deux autres taxes foncières, le financement du PPI ne comprend à ce jour aucune augmentation de leur taux.

Nous avons aussi bâti le PPI sur la perspective de subventions habituellement accordées pour tel ou tel type d'équipements, et bien sûr, sur les possibilités d'emprunt à des taux mesurés.

Ne sont pas inclus dans cette liste les dépenses d'investissement relevant de la compétence de notre communauté de communes, la CCTEV, comme l'accueil d'une Maison France Services ou l'extension de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

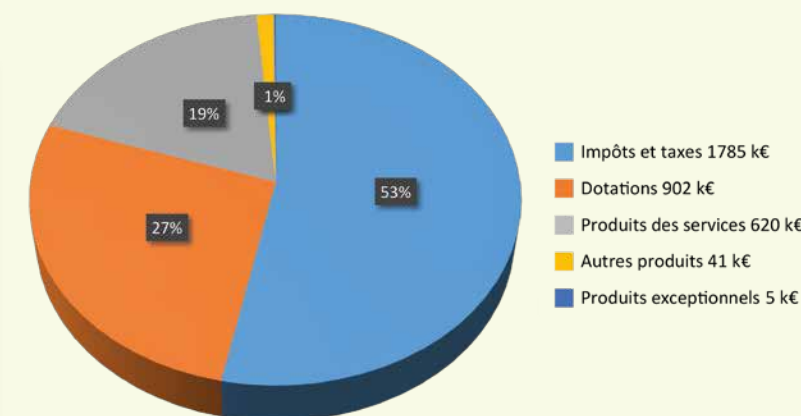
Le financement de ce PPI repose sur l'autofinancement que dégagera le fonctionnement de notre collectivité, mais aussi de subventions d'équipement (DETR, CRTE, Fédérations sportives concernées...), de cessions foncières (notamment le terrain destiné à accueillir la résidence intergénérationnelle près de la place JB-Moreau ainsi que les parcelles de la future zone d'activités de La Carte), mais aussi d'emprunts nouveaux prévus sur le mandat à raison de 2,3 millions d'euros. En fin de mandat, l'endettement de la ville se situerait autour de 2,8 millions d'euros, soit un niveau comparable à l'actuel, compte tenu de l'évolution démographique prévisible pour notre commune.

Ce PPI, présenté lors du DOB, repose sur la faisabilité sur la durée du mandat des investissements majeurs suivants :

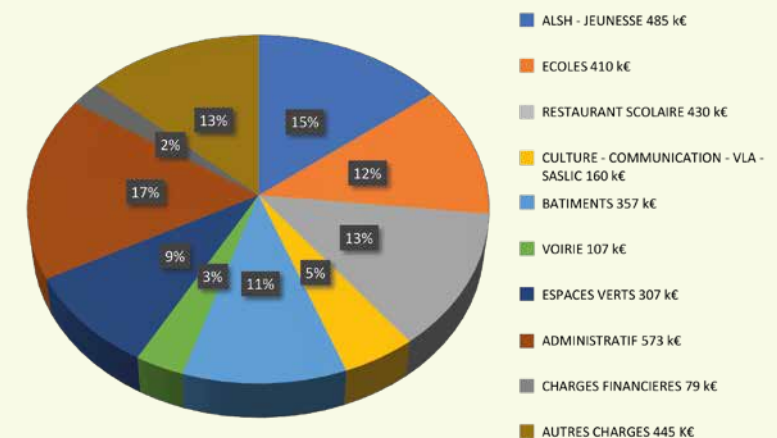
✓ Aménagement de la place Jean-Baptiste-Moreau	900 K€
✓ Réalisation d'un 3 ^e terrain de football (synthétique)	750 K€
✓ Construction d'une salle de gymnastique	500 K€
✓ Isolation thermique + réseau de chaleur des bâtiments communaux	1000 K€
✓ Réfection de chaussées, voies douces, pistes cyclables, trottoirs...	2500 K€
✓ Bassins de rétention des eaux pluviales	700 K€
✓ Aménagement de l'ancienne gare	250 K€
✓ Logement d'urgence	150 K€
✓ Médiathèque	1500 K€
✓ Divers et imprévus	700 K€
TOTAL	8950 K€

Comme désormais chaque fin d'année, un budget dit « primitif » est proposé au vote du Conseil. S'il est exhaustif pour ce qui attrait au fonctionnement, il se limite pour la section d'investissement aux dépenses prévues pour le début de l'année afin notamment de pouvoir solliciter les éventuelles subventions mobilisables. C'est lors de l'établissement du budget supplémentaire (BS) dont le vote se situe en avril ou mai, lorsque la visibilité sur les rentrées fiscales et le niveau des dotations nationales est meilleure, que les investissements prévus pour le reste de l'année sont proposés au vote du Conseil. C'est la raison pour laquelle ce numéro du Modéna ne vous présente que la section de fonctionnement du BP 2021. La publication suivante abordera donc le BS.

Comme dit en préambule, les prévisions de recettes sont fondées sur les assurances données par le Gouvernement. D'un montant total de 3353 k€, elles se répartissent de la façon suivante :



Quant aux dépenses, qui comptablement se présentent de la façon habituelle, elles vous sont présentées ci-après de façon analytique, c'est-à-dire par domaine d'intervention.



On remarquera qu'en additionnant les dépenses liées à l'ALSH, à la jeunesse et aux écoles, nous arrivons à 40 % du budget de la commune, et c'est sans l'incorporation d'autres charges, notamment liées aux bâtiments, aux charges financières, aux dépenses d'énergie. Bref, on peut sans risque prétendre que la moitié du budget de la ville est consacrée à nos enfants. C'est l'une des missions les plus importantes d'une commune, sinon la première.

Rendez-vous donc au prochain numéro pour le BS et sa section d'investissement.

Jacques Lemaire, 1^{er} adjoint

Finances, budget, personnel, moyens généraux et bâtiments

Covid et lien social !

Bientôt une année que nous vivons avec la Covid-19.

Les modéniens rencontrés se posent toujours les mêmes questions : quand est-ce que cela va finir ? Quand pourrons-nous nous faire vacciner ? Nous constatons une lassitude chez les anciens mais aussi chez les jeunes.

Toutes les personnes qui œuvrent au Centre Communal d'Action Sociale que ce soit en tant que bénévole ou élu sont parfois démunis face à cette crise. Il est difficile de prendre des décisions qui souvent ne nous appartiennent pas. Depuis le mois de mars 2020, la ville de Monnaie a tout mis en œuvre pour que les services municipaux restent ouverts et continuent à offrir le meilleur service possible à la population malgré des protocoles de plus en plus complexes.

Malheureusement, toutes les activités sociales et intergénérationnelles mises en place sont arrêtées. Ce lien social manque aux aînés et aux enfants.

En 2020, notre conseillère en économie sociale et familiale est intervenue 437 fois auprès des Modéniens.

225 colis de Noël ont été distribués aux personnes de plus de 70 ans.

Les familles les plus en difficulté ont été soutenues grâce aux aides sociales facultatives, soit aux aides financières diverses et des prêts d'honneur pour une somme total d'environ 3500 €.

Le camion de la croix rouge « le p'tit panier » vient tous les quinze jours. En 2020, 24 familles ont pu obtenir des denrées pour un coût modique.

Depuis janvier 2021, l'entreprise CONVIVIO a été choisie comme nouveau prestataire pour le portage des repas pour les personnes âgées. À ce jour 11 personnes sont inscrites à ce service.

Si vous êtes dans une situation difficile, si vous avez besoin d'aide, ou si vous connaissez une personne en difficulté, n'hésitez pas à contacter le service social au 02 47 56 18 52 / 06 20 69 46 17.

Prenez soin de vous !

Anne Marie Léger et les membres du CCAS

Urbanisme déclaration préalable



Dans un souci permanent d'harmonisation des pratiques constructives, nous avons confirmé lors de la dernière délibération du Conseil Municipal la nécessité de déposer une déclaration préalable pour vos modifications de façade, vos créations de locaux annexes ou de création ou de modification de clôture. Nous avons confirmé le besoin de protéger le patrimoine bâti par l'instauration du permis de démolir.

Afin de vous faciliter les démarches administratives, Géraldine Bouteille vous reçoit les après-midis sur rendez-vous afin de vous guider dans le choix de la démarche la plus adaptée à vos projets en application du PLU de Monnaie (plan local d'urbanisme).

Elle saura vous guider et vous conseiller si besoin afin de limiter les délais d'instruction.

N'hésitez pas à avancer dans vos projets pour l'embellissement de notre commune.

Commission Urbanisme Economie Voiries et Mobilité

Association foncière

Après plus de vingt ans de Présidence de l'Association Foncière Rurale Monnaie-Crotelles, Monsieur Pierre-Jean Gault a été remercié par les membres du bureau syndical.

Monsieur Gault a veillé au bon entretien des fossés dont l'association est propriétaire.

Toujours disponible Monsieur Gault a su entretenir des relations de confiance tant avec les propriétaires terriens qu'avec les élus.

Il a souhaité passer la main et profiter un peu plus des siens. Qu'il soit ici au nom de la commune sincèrement remercié.

À noter que le nouveau président élu est Monsieur Michel Guillon.

